

PAGE 1

◆ Développement Durable : un symposium pour sensibiliser le secteur privé burkinabè

PAGE 2

◆ Systèmes financiers décentralisés et transports routiers : Signature de conventions collectives sectorielles

◆ Le Dialogue social au Burkina Faso : réalités et perspectives

PAGE 3

◆ Départ de M. PARCOUDA du CNPB : Une reconnaissance bien méritée

◆ Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé : des opportunités de financement pour le secteur privé

◆ Problématique du financement des investissements : le Fonds GARI comme une réponse

PAGE 4

◆ Session de la Commission Consultative du Travail : les conditions de travail dans le secteur minier en discussion

◆ Une délégation de la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) au Patronat Burkinabè

PAGE 5

◆ 2^{ème} rapport d'activité de l'Autorité de régulation des marchés publics

◆ Enseignement privé Laïc : Atelier de relecture des programmes du BTS

PAGE 6

◆ Programme spécial de création d'emploi : une réponse à l'épineuse question de l'emploi des jeunes

Développement Durable : un symposium pour sensibiliser le secteur privé burkinabè

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en collaboration avec le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a organisé du 20 au 21 décembre 2011 un Symposium national sur l'implication des entreprises privées et de l'industrie dans la gestion durable de l'environnement.

Deuxième symposium du genre après celui de 2006, il a réuni à Joly Hôtel plus de 150 participants représentants du secteur privé, de la société civile et des départements ministériels concernés autour du thème « Les Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD) ».

L'objectif était de motiver le secteur privé à mieux s'impliquer dans la gestion responsable de l'environnement et de susciter son intérêt à saisir les opportunités d'affaires qu'offrent les ressources naturelles et l'environnement pour le développement durable.

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, le Pr Jean COULIDIATY qui avait à ses côtés Monsieur Bira-hima NACOUKMA, 1er Vice Président du CNPB, Monsieur Bernard ZOUGOURI, Secrétaire

Général du Ministère en charge du Commerce, Monsieur Pascal KARERO, Représentant résident du PNUD, et Madame Christine LIEHOUN, Présidente du Comité d'organisation du présent symposium.

Le 1er Vice Président du CNPB dans son allocution a remercié le Ministre de l'environnement pour avoir associé le Patronat Burkinabè à l'organisation de l'événement



puis a salué la tenue de ce symposium dans ce contexte marqué par des crises écologiques, énergétiques et sociales.

Poursuivant, il a rassuré le Ministre de la pleine conscience des entreprises quant à leur responsabilité et à l'impact de leur mode de production sur l'environnement.

Tout en saluant l'initiative de certaines d'entre elles engagées dans la promotion du développement durable, il a interpellé le Gouvernement sur les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de ces normes et outils et sollicité l'accompagnement de l'Etat.

Les travaux se sont déroulés en panels et en plénières sous formes

de présentations et de partages d'expériences autour des thématiques suivantes : Les modes de production et de consommation, le management environnemental, l'économie verte, les opportunités d'affaires en matière d'environnement.

Il faut noter que l'une des causes principales de la dégradation continue de l'environnement réside dans les modes de consommation et de production non viables de l'humanité surtout dans les pays industrialisés. La surconsommation des ressources naturelles dépasse de loin la capacité de régénération

de la terre de l'ordre de 25% depuis 2003. Au rythme de consommation actuel, il faudra l'équivalent de deux planètes Terre pour satisfaire à la demande mondiale en 2050.

Il est donc impératif que l'humanité change de modes de production et de consommation. Les entreprises en tant que productrices sont interpellées sur la nécessité d'utiliser des modes de production plus durables.

Au terme du symposium, les participants ont entre autres recommandé au Gouvernement de diligenter l'institutionnalisation du symposium et de pratiquer des achats publics durables.

Systèmes financiers décentralisés et transports routiers : Signature de conventions collectives sectorielles



C'est à juste titre qu'ils ont félicité et encouragé les principaux acteurs qui ont été du reste invités à faire un bon usage des instruments juridiques dont ils viennent de se doter.

Comme l'a relevé le Ministre en charge du travail lors de la cérémonie d'ouverture, « La signature de ces instruments marque une étape importante dans l'évolution de la négociation collective au Burkina

Faso qui connaissait une stagnation ces derniers temps. » Aussi a-t-il encouragé les acteurs des autres secteurs d'activités à poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à des accords.

Pour traduire l'option prise par le Patronat dans ce sens, le représentant du Conseil National du Patronat Burkinabè, Monsieur Harouna TOGUYENI, a du reste fait écho à cette invitation en exhortant les parties signataires des conventions en cours de négociation et d'adoption à redoubler d'efforts pour parvenir à l'élaboration de cadres consensuels, devant régir durablement leurs relations professionnelles.

L'hôtel AZALAI a servi de cadre le 06 décembre 2011 à la cérémonie de signature des conventions collectives sectorielles des systèmes financiers décentralisés et des transports routiers. Présidée par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Apollinaire Soungalo OUATTARA, qui était accompagné pour la circonstance des Ministres chargés d'une part des Transports, des postes et de l'économie numérique (MTPEN), et d'autre part de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE), la cérémonie d'ouverture de cette importante rencontre a connu la forte participation des Partenaires sociaux des deux secteurs concernés, venus témoigner leur attachement au dialogue social.

C'est un heureux aboutissement que les différents intervenants n'ont pas manqués de saluer.

Aussi, au regard du contexte post crise que vit actuellement le Burkina Faso, Monsieur TOGUYENI a souhaité que les Partenaires sociaux qui sont les acteurs du développement, s'engagent davantage à mettre en œuvre tous les mécanismes et outils nécessaires pour la préservation d'un climat social apaisé dans l'entreprise et l'atteinte des objectifs du travail décent.



Avant de terminer son propos, le représentant du CNPB a remercié le Département de la Fonction Publique du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS) pour son appui aux côtés des parties prenantes, puis, relevant l'importance du secteur des transports et celui de la micro finance en matière de création de richesses et d'emplois, il a sollicité l'accompagnement des pouvoirs politiques pour que le secteur privé puisse participer efficacement au développement économique et social de notre pays.

Au-delà des actes de signature et des différents discours, cette cérémonie aura été une grande messe du dialogue social où travailleurs et employeurs se sont à nouveau donnés la main pour travailler ensemble au développement de l'économie nationale.

Le Dialogue social au Burkina Faso : réalités et perspectives



cats de l'Enseignement du Burkina (FESEB) entrait dans le cadre de la mise en œuvre du « projet d'amélioration de la participation syndicale à la promotion du travail décent et à la gouvernance administrative dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso » financé

par l'Union Européenne.

Elle a été l'occasion pour le coordonnateur du Projet, Monsieur Soumaila LINGANI de faire une brève présentation du projet avant de passer la parole au Secrétaire Général Confédéral Monsieur Augustin Blaise HIEN pour l'ouverture des travaux.

En sa qualité de partenaire privilégié des organisations syndicales de travailleurs, le Conseil National du Patronat Burkinabè a été invité à présenter une communication qui lui a permis de donner sa vision sur la pratique du dialogue social au Burkina Faso, de partager sa riche

expérience en matière de dialogue social et de dégager enfin des perspectives pour sa dynamisation au Burkina Faso.

Cette vision a été largement partagée par les représentants du Gouvernement et des Organisations syndicales faisant de cette rencontre une grande messe du dialogue social à travers laquelle Gouvernement, employeurs et travailleurs se sont convaincus que même au delà de leurs différences et des difficultés que connaît parfois le monde du travail, ils peuvent toujours parler le même langage.

Même s'il reste encore du chemin à faire en terme de changement de mentalité et de renforcements des capacités des acteurs et des structures du dialogue social, force est de reconnaître que cet instrument de négociation a permis jusque là de capitaliser de nombreux acquis qui constituent aujourd'hui le socle de la paix sociale et de la prospérité économique dans notre pays.

Il n'y aura certainement pas de grandes contradictions à craindre, en affirmant que le dialogue social est au monde du travail, ce que la culture est à l'homme ; c'est-à-dire « *ce qui reste quand*

Sensibiliser les acteurs syndicaux, les employeurs et les élus locaux sur les réalités et l'importance du dialogue social au Burkina Faso, les innovations du code du travail, la protection sociale des travailleurs du Burkina Faso, les réalités sur le travail des enfants au Burkina Faso, tel est l'objectif qui a guidé la tenue de l'atelier de communication et d'information les 14 et 15 janvier 2012 dans la salle de réunion de la réunion de la maison des retraités Antoine NANGA.

Cette activité organisée par la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) en collaboration avec la Fédération des Syndi-

Départ de M. PARCOUDA du CNPB : Une reconnaissance bien méritée



« Tout travail mérite salaire et après tout bon travail vient le temps du repos ».

Tel est l'adage qui a porté ses lettres de noblesse au Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) ce vendredi 06 janvier 2012. En effet, ils sont bien finis les jours de travail pour **Monsieur PARCOUDA Joseph**, qui a décidé de rendre le tablier après cinq années de bons et loyaux services au profit du Patronat Burkinabè.

Jusqu'alors Conseiller du Président du CNPB, ce sexagénaire pétri d'expériences a été au cours de ses fonctions élevé au rang de chevalier de l'ordre national.

C'est en reconnaissance de son mérite et de la noble mission accomplie au service du Patronat qu'un pot d'au-revoir lui a été offert au siège même de ladite institution, en présence de plusieurs personnalités

de marque.

Cette cérémonie d'au-revoir a ainsi été l'occasion pour le 1^{er} Vice-président du Patronat, Monsieur NACOULMA Birahima, de traduire à son ancien collaborateur toute sa satisfaction au regard du rôle inestimable qu'il a joué au sein de l'Organisation. Pour joindre le geste à la parole, il a tenu à lui offrir à titre symbolique un magnifique tableau qui viendra certainement couronner une vie bien remplie.

L'heureux élu, qui était accompagné pour la circonstance de sa famille, ses amis et connaissances a à son tour traduit sa grande joie pour cette marque de reconnaissance exprimée à son endroit et souhaité que le Patronat puisse tendre toujours vers l'excellence au service des employeurs de notre pays.

Des paroles d'espoir qui n'ont pas manqué de galvaniser l'ensemble du personnel du CNPB. Ce qu'il faut retenir, c'est que même si Monsieur PARCOUDA quitte la famille des employeurs pour se consacrer à sa famille humaine, il n'en demeure pas moins qu'il laisse derrière lui une somme d'expériences et de conseils qui contribueront toujours au rayonnement du Conseil National du Patronat Burkinabè.

Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé : des opportunités de financement pour le secteur privé

Le CNPB a reçu le 5 décembre 2011, Monsieur Mamadou BARRO de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), présent au Burkina dans le cadre d'une tournée de présentation de la SID et du fonds de soutien aux études de faisabilité de la Banque Islamique de Développement. Etaient présents à cette rencontre, une dizaine de représentants d'organisations membres du CNPB.



Le SID est l'institution spécialisée de la Banque Islamique de Développement (BID) chargée de promouvoir le développement du secteur privé. Elle a été créée en 1999 avec un capital de 2 milliards de dollars pour compléter les actions de la BID qui se concentraient sur le secteur public. Son siège se trouve à Djeddah en Arabie Saoudite.

Elle peut financer des projets privés susceptibles de dégager une rentabilité financière dont le besoin de financement se situe dans la fourchette de 2 et 10 millions de dollars US. L'apport de la SID se limite à 40% du projet s'il s'agit d'un projet nouveau et 50% dans le cas d'une extension. La grande particularité est que, les crédits sont octroyés sans intérêt conformément aux principes de la finance islamique.

La BID a également mis en place un fonds de soutien aux études de faisabilité qui finance les grosses études de l'ordre de 1 à 5 millions de Dollar.

M. BARRO a reconnu que cette fourchette excluait les PME/PMI qui constituent pourtant l'ossature de l'économie burkinabè. Pour remédier à cette contrainte, la BID est

en discussion avec certaines banques secondaires pour loger des lignes de crédits pour les entreprises de tailles modestes.

A l'issue de la brève présentation de Monsieur BARRO, les différents intervenants ont salué l'initiative de la SID et ont exposé leurs préoccupations qui tournaient autour de l'accompagnement des entreprises agro-alimentaires, les possibilités de financement pour le secteur agricole, les possibilités d'accompagnement de la SID pour la mise en place d'une micro finance islamique, le financement du secteur du transport.

A toutes ces préoccupations, Monsieur BARRO a apporté les éclaircissements nécessaires qui ont permis aux intervenants de mesurer les avantages que présentent les produits de la SID.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site web <http://www.icd-idb.org>.

Problématique du financement des investissements : le Fonds GARI comme une réponse

Une Mission du Fonds de Garantie des investissements privé en Afrique de l'Ouest (Fonds GARI) a rencontré le 31 janvier 2011 le secteur privé burkinabè à la salle de conférence de la Chambre de Commerce. L'objectif de cette rencontre était de présenter les produits du Fonds GARI et ses mécanismes d'interventions.

Constitué en 1994 à l'initiative d'organismes de développement, d'institutions financières internationales et de 23 banques commerciales implantées dans la CEDEAO, Le Fonds GARI a son siège à Lomé au Togo.

L'objectif principal de ce Fonds est de faciliter l'accès des entreprises privées aux financements à moyen et long terme à travers le partage avec les établissements de crédit, des risques liés à ces opérations.

Pour ce faire, le Fonds s'est doté d'un capital de 12 milliards 900 millions de FCFA et a mis en place des mécanismes attrayant d'intervention. Ciblant les opérations d'investissement de moyen et long terme qui ont le plus de difficultés à trouver des ressources dans le système bancaire, le Fonds GARI n'intervient que pour des montants de crédit supérieur à 50 millions. Il peut apporter la garantie jusqu'à hauteur de 60% du montant du crédit sollicité auprès de l'institution bancaire.

Le coût reste abordable : une commission flat de 1,5 % du montant de la garantie est prélevée en plus d'une commission de garantie de 1,5 à 2,5% par an durant la durée du prêt.

Le Fonds GARI peut s'engager pour toutes les activités créatrices de valeur ajoutée sauf les secteurs du tabac, de l'alcool et des jeux de hasard. L'activité commerciale (achats-ventes) est aussi exclue.

La garantie du Fonds peut aller jusqu'à 10 ans dans la limite de la quantité maximale. Elle est accordée à l'institution qui octroie le financement et c'est elle qui doit introduire la requête de garantie auprès du Fonds.

Pour en savoir plus :

www.fondsgari.org

Session de la Commission Consultative du Travail : les conditions de travail dans le secteur minier en discussion



La Commission consultative du travail (CCT) a tenu le jeudi 29 décembre 2011 sa première session ordinaire de l'année 2011 dans la salle du Dialogue social de l'Immeuble Baoghin. Faisant suite au renouvellement du mandat des membres, l'objectif de cette session était de procéder à l'installation des nouveaux membres et d'examiner le projet d'arrêté fixant les modalités d'application de la semaine de 40 heures et des modalités de rémunération des heures supplémentaires dans les sociétés minières de recherche, en construction, en exploitation et dans les sociétés de géo-services employant des travailleurs salariés.

En rappel, la Commission consultative du travail est un organe tripartite (Gouvernement-employeurs-travailleurs) institué par l'article 405 du code du travail avec entre autre pour

mission d'émettre ses avis sur toutes les questions relatives au travail, à la main d'œuvre et à la sécurité sociale.

Le rôle de cet organe a d'ailleurs été fortement mis en exergue par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur **Appolinaire Soungalo OUATTARA** qui préside statutairement la Commission et qui a dans son mot d'ouverture rendu hommage aux membres pour leur contribution à l'amélioration du cadre réglementaire et à la consolidation du dialogue social dans notre pays.

Puis justifiant la tenue de la session, il a rappelé qu'elle intervient dans un contexte particulier où notre pays a été troublé par la crise sociale qui a affecté plusieurs secteurs d'activités en particulier celui des mines.

Au regard de l'importance de ce secteur en terme d'emploi et de contribution au PIB, l'ambition du Gouvernement était donc d'associer la commission à l'élaboration d'un cadre juridique adapté et propice à son développement.

Ainsi, dans un souci d'harmonisation des heures de travail dans les sociétés minières, et en attendant la conclusion d'une convention collective dans ce secteur, le projet d'arrêté a été soumis à

l'examen et à l'avis de la Commission consultative du travail.

Toutefois, la commission a souhaité un report de la session afin de permettre à chaque partie d'examiner le projet d'arrêté qui a été soumis séance tenante. Aussi a-t-elle interpellé les responsables du Ministère en charge du travail sur la nécessité de faire parvenir les projets de textes dans les délais requis et de communiquer les procès verbaux aux commissaires à la suite de chaque rencontre.

Par ailleurs, il a été procédé à la désignation des membres employeurs et travailleurs pour la mise en place du comité technique paritaire prévu par le décret portant modalités de fonctionnement de la commission.

Il est certes évident que cette session au regard de son importance n'a pas abouti aux résultats escomptés, mais c'est le dialogue social qui aura gagné car une fois de plus, employeurs et travailleurs se sont accordés pour se donner de nouvelles échéances dans le cadre de l'examen de l'avant projet d'arrêté.

Une délégation de la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina au Patronat

Le lundi 09 janvier 2012, le Conseil National du Patronat Burkinabè a reçu la visite d'une délégation de la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB). Cette délégation conduite par Monsieur Augustin Blaise HIEN, Secrétaire Général confédéral de la CNTB et Président du mois des centrales syndicales, était venue, dans une démarche de concertation s'entretenir avec les premiers responsables du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) sur certaines préoccupations des travailleurs du secteur minier.

A cet effet, l'objectif de la CNTB était d'associer le CNPB en tant qu'organisation faitière des employeurs, à la dynamique de recherche de solutions pertinentes aux problèmes que connaissent actuellement les travailleurs du secteur minier.

A titre introductif, Monsieur Birahima NACOULMA, Président du CNPB a souhaité la bienvenue aux trois membres de la délégation, puis sacrifiant à la tradition, il leur a adressé ses meilleurs vœux. Ensuite, il a apprécié l'objet de la rencontre avant de préciser que le Patronat burkinabè a toujours privilégié le dialogue social et reste favorable à tous les cadres de concertation avec des représentants de travailleurs.

A la suite de Monsieur NACOULMA, le Secrétaire Général confédéral de la CNTB a lui aussi souhaité au nom de la délégation ses meilleurs vœux au Patronat Burkinabè avant de relever les vertus de concertation, convaincu qu'aucune

solution pérenne ne peut se trouver sans le dialogue.

Poursuivant son propos, il dira que l'ambition de la CNTB est de faire un plaidoyer auprès du Patronat Burkinabè afin d'aboutir par la voie de la concertation à des alternatives crédibles permettant d'améliorer considérablement la situation des travailleurs dans le secteur minier.



Au nombre des difficultés constatées sur la plupart des sites miniers, Monsieur HIEN n'a pas manqué de relever :

- ♦ le non respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, le non respect de certaines dispositions du code du travail, précisément les articles 34, alinéa 2 et 52, relatifs respectivement aux conditions de recrutement d'un travailleur par un collectif d'employeurs et au renouvellement du contrat à durée déterminée ;
- ♦ les difficultés liées aux horaires de travail ;

- ♦ la question de l'affiliation des travailleurs étrangers notamment dans le cadre de la sous-traitance.

Ce plaidoyer a été du reste appuyé par un document de synthèse qui a été remis aux premiers responsables du Patronat.

Le Président du Patronat burkinabè a alors remercié les membres de la délégation pour leur démarche qui dénote de leur volonté d'instaurer un dialogue constructif entre employeurs et travailleurs. Une démarche qui, a-t-il poursuivi, a le mérite de permettre d'anticiper les conflits et les crises dans le dans le secteur minier.

Dans cette optique, il a souligné que le Patronat est fortement attaché au respect des textes dans la résolution des conflits qui naissent dans le monde du travail. Toutefois, Monsieur NACOULMA n'a pas manqué de relever les insuffisances en matière d'appropriation des textes par les partenaires sociaux eux-mêmes avant d'insister sur la nécessité de la formation et de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs.

Abordant la question de l'effectivité de la législation sociale dans les sociétés minières, il a réaffirmé la disponibilité du Patronat burkinabè à agir dans ce sens avant d'exhorter les leaders syndicaux à poursuivre le dialogue avec les sociétés minières en vue de l'aboutissement du processus d'élaboration d'une convention collective dans ce secteur.

2^{ème} rapport d'activité de l'Autorité de régulation des marchés publics

Créée en 2007 avec pour mission la régulation des marchés publics et des délégations de services publics ainsi que le règlement non juridictionnel des différends y relatifs, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a rendu publique son rapport d'activité de l'année 2010. C'était le vendredi le 30 décembre 2011 dans la salle de conférence de la DGCOOP.



On retient de cette conférence de presse animée par Monsieur Jean Baptiste BOUDA, Président du Conseil de Régulation, entouré des autres membres du conseil, qu'il y a une nette amélioration des indicateurs de performance du système de gestion des marchés publics. En effet, le pourcentage de marchés publics conclu dans le délai de validité des offres est passé de 18,52% en 2009 à 59,85% en 2010. Le nombre de marchés passés de gré à gré connaît également une baisse passant de 8,83% en 2009 à 4,64%.

L'ARMP a travers le Comité de Règlement des Différents (CRD) a une mission de règlement des litiges dans le domaine des marchés publics. A ce titre en 2010, le Comité a enregistré 673 recours contre 418 en 2009. Ce qui reflète un accroissement de près de 61%, traduisant une plus grande confiance des acteurs au CRD.

L'examen de ces recours révèle des anomalies

imputables aussi bien aux administrations contractantes qu'aux acteurs du secteur privé. Au nombre de ces anomalies, on peut citer :

- ◆ La mauvaise gestion des offres et des échantillons ;
- ◆ La falsification de documents administratifs et des cautions bancaires ;
- ◆ Le non respect de la confidentialité dans les travaux des Commissions d'Attribution des Marchés.

Un audit des marchés passés durant la gestion 2008 – 2009 a été commandité par l'ARMP. Cet audit réalisé par un cabinet indépendant Sénégalais avait pour objectif de vérifier la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés publics conclus sous le régime de la réglementation en vigueur par les autorités contractantes.

L'audit qui a concerné 15 Ministères et 4 so-

ciétés d'Etat a abouti aux constats ci-après :

- ◆ la défaillance de l'archivage au niveau des autorités contractantes,
- ◆ la passation par certaines autorités contractantes de marchés non inscrits au préalable dans le plan annuel de passation de marchés (PPM),
- ◆ l'approbation des marchés hors des délais de validité des offres ;
- ◆ la qualité insuffisante des dossiers d'appel d'offres ;
- ◆ le non-respect de la transparence dans l'attribution des marchés à ordre de commande ;
- ◆ les capacités insuffisantes de la plupart des acteurs du système ;
- ◆ l'incompatibilité des délais excessifs de traitement des requêtes avec les exigences de célérité associées au caractère urgent de certaines acquisitions qui fondent d'ailleurs le recours au gré à gré

Il faut saluer la publication de ces rapports d'activités et d'audit qui contribueront sans doute à sensibiliser davantage les acteurs des marchés publics sur la nécessité du respect de la réglementation. Les maux étant connus, il ne reste plus qu'à leur apporter les solutions idoines pour que le souci d'économie et d'efficacité qui guide la commande publique soit une réalité.

L'Union Nationale des Etablissements d'Enseignements Privés Laïc (UNEEP-L) a organisé du 23 au 25 janvier 2012 à son siège, un atelier de relecture des programmes du Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

L'objectif de cet atelier était de mettre à jour les programmes de BTS dans 22 filières de formation, de mener des réflexions sur la délivrance des diplômes BAC +2 en général et du BTS d'Etat en particulier dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD) et de faire le point sur l'organisation des examens des BTS d'Etat.

Depuis la dernière relecture des programmes intervenue en 2002, il y'a eu beaucoup de nouvelles filières qui ont été créées notamment par les instituts privés. Mais jusqu'à présent il n'existe pas de programmes officiels définis dans chacune des filières si bien que, d'une école à l'autre pour le même cours, le contenu diffère.

Les travaux se sont déroulés en six commissions suivies d'une plénière de restitution. Le CNPB qui a été invité à cet atelier a pris part

aux travaux de la Commission 6 qui devait se pencher sur l'avenir du BTS dans le système LMD.

Le système LMD a été adopté par le Gouvernement comme le nouveau système d'enseignement supérieur en vigueur dans notre pays. Le basculement dans le système LMD vise à mettre les diplômés aux standards internationaux et permettre ainsi leurs reconnaissances à l'exté-

rieur. Toute chose qui favorisera la mobilité internationale des étudiants.

Lentement mais sûrement, les universités et écoles supérieures burkinabè s'inscrivent dans cette démarche. A terme donc, elles ne délivreront que trois types de diplômes : la licence qui correspond à un BAC + 3, le master (BAC+5) et le doctorat (BAC+8).

La conséquence immédiate est que les diplômés de BAC+2 n'existeront plus. A quoi bon alors relire les programmes d'un diplôme dont

les jours sont en principe comptés? La réponse est que le BTS constitue la formation de prédilection de nombreux étudiants certainement à cause de la brièveté du cursus (2 ans) et du coût de la formation relativement abordable par rapport aux cycles plus longs.

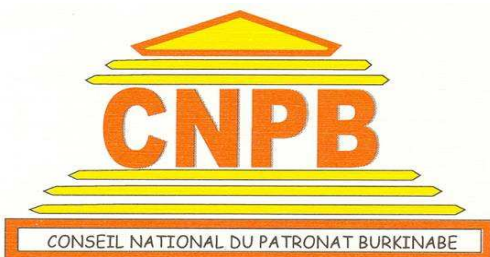
De plus, par rapport aux diplômés de niveau plus supérieur, les diplômés du BTS s'avèrent être très opérationnels sur le terrain et coûtent nettement moins chère aux PME/PMI qui constituent l'essentiel des entreprises burkinabè.

D'où la question de la pertinence de la suppression d'un tel diplôme.

A l'issue d'échanges très nourries au sein de cette commission, il a été convenu de proposer le maintien du diplôme de BTS en le faisant cohabiter avec le système LMD à l'image de certains pays comme la France.

Pour approfondir la réflexion, le Ministère des enseignements supérieurs organisera bientôt un symposium sur la problématique des BTS dans le système LMD.

Enseignement privé Laïc : Atelier de relecture des programmes du BTS



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat
burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981

* * *

*

Programme spécial de création d'emploi : une réponse à l'épineuse question de l'emploi des jeunes

Avec une population de plus de 14 millions d'habitants, caractérisée par un taux de croissance relativement forte (3,1%/an) et une forte proportion de jeunes (72,3% ont moins de 30 ans), le Burkina Faso doit faire face au récurrent problème de l'emploi.

Selon les données de l'Institut National de la Statistique, la population active de plus de 15 ans et plus devrait augmenter de 140 000 à 150 000 personnes par an jusqu'en 2015 alors que la création d'emplois des dernières années à été estimé à 20 000 emploi/ an en moyenne.

C'est fort de ces constats, que le Gouvernement dans sa quête de réponses appropriées à la problématique de l'emploi a adopté en novembre 2011 un dispositif performant de création d'emplois en vue de réduire significativement le chômage et la pauvreté.

Le programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE) qui sera lancé dès février 2012 aura pour objectif global de contribuer fortement à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes. Il se fonde sur cinq composantes qui sont les suivantes :

- ▶ **Composante 1** : Actions en faveur des jeunes diplômés
- ▶ **Composante 2** : Actions en faveur des jeunes déscolarisés et non scolarisés
- ▶ **Composante 3** : Actions en faveur des jeunes ruraux
- ▶ **Composante 4** : Autonomisation économique des femmes

▶ **Composante 5** : Mesures incitatives de création d'emplois par les entreprises locales et les PME ;

La réussite de ce programme notamment la composante 1 nécessitera l'adhésion du secteur privé burkinabè d'où une série de concertations entre les organisations représentatives des intérêts du secteur privé et les services techniques du Ministère en charge de l'emploi.

Dans la cette composante, il est prévu trois actions à savoir :

- ▶ la mise en stage d'initiation à la vie professionnelle et le placement en entreprise des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur;
- ▶ la promotion de l'auto emploi des jeunes diplômés;
- ▶ le placement des jeunes diplômés dans les institutions nationales et les collectivités décentralisées.

L'objectif est de placer courant 2012, 10 000 jeunes diplômés en stage dans des entreprises privées et dans l'administration publique. Pour encourager les entreprises à accepter les stagiaires, des mesures incitatives à leur endroit seront examinées.

Il est prévu également la signature de conventions avec des entreprises pour des contrats de pré-emploi. Dans le cadre de cette convention, le Programme prendra en charge le pré-salaire du jeune diplômé pendant 12 mois à l'issue desquels l'entreprise d'accueil signera avec lui un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée respectant les dispositions de la législation du travail.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf